



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

ÉLECTION 2013

LE DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2013

Salle Jean-Paul Carrières - 10 h à 20 h

AVIS PUBLIC est par la présente, donné aux électeurs de la Municipalité de Saint-Placide par Madame Lise Lavigne, présidente d'élection, que :

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

MAIRE

Conseiller district électoral # 1

Conseiller district électoral # 2

Conseiller district électoral # 3

Conseiller district électoral # 4

Conseiller district électoral # 5

Conseiller district électoral # 6

Toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 20 septembre 2013 au 4 octobre 2013 inclusivement du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Et le vendredi de 9 h à 12 h

À NOTER – Le vendredi 4 octobre 2013, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le

3 novembre 2013 de 10 h à 20 h

et un vote par anticipation sera tenu le 27 octobre 2013, de 12 h à 20 h.

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Madame Paulette Gonneville.

J'ai nommé comme adjointe (pour recevoir les déclarations de candidature) : Madame Paulette Gonneville.

Vous pouvez me joindre ou joindre l'adjointe désignée à cette fin, le cas échéant,

à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide, J0V 2B0

Téléphone : Présidente d'élection : 450 258-2305 poste 222

Adjointe : 450 258-2305 poste 223

Donné à Saint-Placide, ce 12^e jour du mois de septembre 2013

Lise Lavigne, Présidente d'élection



COMMENT EST DRESSÉE LA LISTE ÉLECTORALE ?

Le Directeur général des élections du Québec est responsable de la confection et de la mise à jour de la liste électorale permanente du Québec. Cette liste est mise à jour à partir des renseignements détenus par la Régie de l'assurance maladie du Québec et par la Société de l'assurance automobile du Québec.

La liste des électeurs domiciliés sera transmise à la présidente d'élection à la mi-septembre.

Il n'existe aucun lien entre les fichiers d'évaluation de la Municipalité et la liste électorale permanente. Ainsi, le fait de payer des taxes ou d'être détenteur d'un certificat d'occupation d'affaires n'assure pas automatiquement votre droit de vote. **Une personne non inscrite sur la liste électorale ne peut sous aucun motif exercer son droit de vote.**

COMMENT VÉRIFIER L'INSCRIPTION DE SON NOM SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Au début d'octobre 2013, la présidente d'élection fera parvenir à chaque domicile un avis de révision qui comportera l'information aux électeurs de vérifier s'ils sont inscrits sur la liste électorale.

Si vous ne recevez pas l'avis de révision, c'est que vous n'êtes probablement pas inscrit sur la liste électorale et que vous ne serez pas admis à voter le 3 novembre prochain, à moins que vous demandiez votre inscription.

COMMENT FAIRE INSCRIRE, CORRIGER OU RADIER UN NOM SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale ou si certaines informations contenues à la liste électorale sont erronées, vous devrez vous présenter à la Commission de révision dont les bureaux seront ouverts à la mi-octobre pour déposer une demande d'inscription, de radiation ou de correction de la liste électorale. Pour connaître l'endroit, les dates et heures d'ouverture de la Commission, veuillez consulter les avis publics qui paraîtront dans l'informateur, ainsi qu'à l'avis de révision transmis à votre domicile.

LA QUALITÉ D'ÉLECTEUR LORS D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez:

- avoir 18 ans le jour du scrutin,

ET

le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale :

- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être soumis au régime de la curatelle;
- ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse;

Et à cette même date (1^{er} septembre), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.



L'électeur non domicilié dans la municipalité mais **propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un écrit signé à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Les personnes **copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise** doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

COMMENT PEUT-ON SE PRÉSENTER AU POSTE DE MARE OU DE CONSEILLER ?

Est éligible à un poste de membre du conseil de la Municipalité de Saint-Placide toute personne physique, qui le 1^{er} septembre 2013 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la Municipalité depuis au moins douze (12) mois au 1^{er} septembre 2013.

Toute personne éligible peut poser sa candidature au poste de maire ou à l'un des postes de conseiller en produisant une déclaration écrite de candidature au bureau de la présidente d'élection situé au 281, montée Saint-Vincent, entre le 20 septembre et le 4 octobre 2013, selon l'horaire suivante :

DU 20 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2013
Du lundi au jeudi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h 30
Le vendredi, de 9 h à 12 h
LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2013
De 8 h à 16 h 30 sans interruption

Vous pouvez vous procurer les formulaires de déclaration de candidature au bureau de la présidente d'élection.

LE VOTE PAR ANTICIPATION ET JOUR DU SCRUTIN

Un vote par anticipation se tiendra le 27 octobre de 12 h à 20 h à la salle Jean-Paul-Carières. Tout électeur désirant venir voter à cette date pourra le faire.

Les bureaux de scrutin seront ouverts de 10 h à 20 h, le dimanche 3 novembre 2013.



À VOTRE AGENDA

Du 20 SEPTEMBRE 2013 au 4 OCTOBRE 2013 inclusivement

(voir avis public pour les heures d'ouvertures du bureau de la présidente d'élection)

Vous pouvez produire une déclaration de candidature

29 SEPTEMBRE 2013

Dernier jour, pour les propriétaires uniques et les occupants uniques, pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt (a. 55.1)

Dernier jour, pour les copropriétaires et les cooccupants, pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt (a.55.1).

4 OCTOBRE 2013

Dépôt de la liste électorale

Dernier jour pour produire une déclaration de candidature de 9 h à 16 h 30

Proclamation des candidats élus sans opposition

12 OCTOBRE 2013

Dernier jour pour donner l'avis public de la révision

25 OCTOBRE 2013

Entrée en vigueur de la liste électorale

27 OCTOBRE 2013

Jour du vote par anticipation (12 h à 20 h)

Vote itinérant (le cas échéant)

3 NOVEMBRE 2013

Jour du scrutin (10 h à 20 h)

8 NOVEMBRE 2013

Proclamation des candidats élus

12 NOVEMBRE 2013